

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE HARRICANA
CONSEIL D'ADMINISTRATION
PROCÈS-VERBAL DU 4 MAI 2026
Du comité plénier tenu à
l'Agora du pavillon La Forêt,
École secondaire d'Amos, située au 850, 1^{re} Rue Est,
Amos QC J9T 2H8

Les membres du conseil d'administration :

Présences : M^{mes} Raphaëlle Audet
Vanessa Béliveau
Carolyne Bergeron
Roxanne Chamberland
Sonia Lefebvre
Mylène Plante, présidente

MM. Philippe Angers
Samuel Dennis-LaRocque
Olivier Duchesne
Dany Germain
Marco Labrecque
David Simard

Les directions de services :

M^{mes} Johanne Godbout, directrice du Service du secrétariat général et des
communication et secrétaire générale
Nancy Létourneau, directrice générale
Catherine Ouellet, directrice du Service des ressources éducatives

MM. Pascal Germain, directeur du Services des ressources financières
Maxime Pellerin, directeur général adjoint et directeur du Service des
ressources humaines

Absence : M. Éric Bourque

CA-7842-26

2. — OUVERTURE DE
LA SÉANCE

1 Ouverture de la séance

La présidente souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

II EST RÉSOLU, sur proposition de madame Sonia Lefebvre,

QUE Le quorum est atteint ;

De procéder à l'ouverture de la séance.

Il est 18 h 45.

CA-7843-26

2. — ADOPTION DE
L'ORDRE DU JOUR

2 Adoption de l'ordre du jour

1 Ouverture de la séance

2 Adoption de l'ordre du jour

3 Rappel de la procédure de délibération

4 Levée de la séance



IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Carolyne Bergeron,
QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté tel que présenté ;

ADOPTÉE

3. Rappel de la procédure de délibération

La secrétaire générale a remis aux membres du conseil d'administration un document illustrant le processus de délibération applicable au présent point.

Ce document présente, dans l'ordre, les sept étapes suivantes : la période de questions aux gestionnaires, l'ouverture de la délibération, le dépôt de la proposition, la demande de scrutin secret le cas échéant, la tenue du vote et le dépouillement, l'annonce du résultat, puis la clôture du point et l'inscription de la décision au procès-verbal.

Il est précisé que deux propositions étaient possibles : le maintien de l'ordre d'enseignement actuellement en vigueur à l'école de Barraute, ou sa modification conformément au scénario retenu.

Il est rappelé que chaque membre du conseil d'administration doit se prononcer en votant « pour » ou « contre » la proposition déposée.

CA-7844-26

4. —LEVÉE DU COMITÉ
PLÉNIER

4. Levée du comité plénier

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Carolyne Bergeron,
QUE la séance soit levée. Il est 18 h 57.

ADOPTÉE


Mylène Plante, présidente


Johanne Godbout, secrétaire générale